

Nombre de membres

Séance du lundi 12 décembre 2022

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 05 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Alain MIQUEL.

Présents : 9

Sont présents : Alain MIQUEL, Antoine FERNANDEZ, Stéphanie BARATA, Marina DA COSTA, Jean-Pierre RAYNEAU, Pascal MAURY, Martine CASTERA, Jean-Pierre DOUMENS, Daniel LARDEAU

Votants : 9

Excusés : Régine BERNADAC DESCOMBES, Alain GONDAL

Secrétaire de séance : Martine CASTERA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10.

DE 2022 028 Objet : Autorisation d'ouverture du quart des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de voter, comme les années précédentes, l'ouverture du quart des crédits en dépenses d'investissement afin de permettre le paiement de factures de l'année écoulée avant le vote du budget prévisionnel 2023.

Pour mémoire Monsieur le Maire lit la délibération et propose d'ouvrir le quart des dépenses d'investissement comme suit :

Chapitres	Crédits ouverts en 2022	Crédits reportés ou restes à réaliser 2021 inscrits au BP 2022	Crédits prévus 2022 après déduction, des restes à réaliser	Affectation des crédits pour 2023
20	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 250,00 €
204	4 539,06 €	0,00 €	4 539,06 €	1 134,77 €
21	150 005,98 €	0,00 €	150 005,98€	37 501,50 €
23	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Votée à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire demande si un des membres du Conseil Municipal à des questions.

Madame CASTERA prend la parole et demande où en est les démarches concernant l'employé communal en autorisation d'absences spéciales.

Mr FERNANDEZ, 1^{er} Adjoint explique qu'avec Mr le Maire ils ont rencontré la Directrice des Ressources Humaines du Conseil Départemental et qu'il est nécessaire de rassembler les arguments et justificatifs mettant en avant le besoin de deux agents aux services techniques.

Il a été conseillé de se rapprocher du juriste de la CCHA pour obtenir une aide sur ce dossier mais coût élevé.

Mr FERNANDEZ est en attente d'un contact avec Me DEDIEU, Directeur du Centre de Gestion de l'Ariège, il va tenter de se rapprocher de ce dernier afin de le rencontrer et de voir quelles sont les possibilités pour la commune car financièrement dur à supporter pour le budget communal.

Antenne orange :

Madame CASTERA demande où en sont les réclamations concernant l'installation de l'antenne Orange sur la Commune. Monsieur le Maire répond qu'après explications données par courrier et rencontre l'affaire est classée.

Mr MAURY informe les membres du Conseil Municipal présents que la fibre est installée au niveau de l'antenne, et que pour les habitants cela viendra plus tard. Monsieur le Maire indique que d'ici fin 2023 les habitations de la commune devraient avoir la fibre.

A ce sujet il informe les membres présents de la nécessité d'effectuer un diagnostic amiante sur le bâtiment de la mairie avant installation des câbles et qu'il faut donc trouver une entreprise proposant ce service.

Petit pont derrière l'église :

Mme BARATA, 2^{ème} Adjointe demande quelle est la décision prise pour le petit pont en bois se trouvant derrière l'église.

Monsieur le Maire répond que pour la sécurité des promeneurs et habitants de la commune il a pris un arrêté municipal interdisant son accès. Il rappelle qu'il attendait de savoir si le SYMAR devait le démonter ou pas. A ce jour, tout ce qui concerne la digue communale reste tel quel, il est donc prévu à terme de le rénover.

VMA (Voie à Mobilité Active) :

Mr MAURY alerte Mr le Maire sur l'appartenance à vérifier du chemin communal se trouvant de la source à ALBIES car les travaux ont commencé. Mr le Maire et Mr FERNANDEZ, répondent que c'est en cours. En effet, par le biais du site Géo foncier ils vont regarder à qui le chemin et d'autres parcelles appartiennent.

Ils informent que sur le tronçon entre VERDUN et la commune déléguée de SINSAT, les travaux sont en attente.

Piste des côtes

Mr MAURY informe les membres du conseil Municipal que la piste des côtes est en cours de rénovation et que pour la DECI, la cuve va être changée de place. Une dalle a été réalisée à cet effet.

Mr MAURY souhaiterait que la CCHA informe la municipalité des travaux et changements qu'ils effectuent sur la commune.

Goudronnage :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal présents que des travaux de goudronnage ont eu lieu la semaine précédente sur le Chemin du Pareyre, payé par la commune. Devant Chez Mme DA COSTA et Mr CASTERA, le goudronnage sur leur terrain est payé par leurs soins. Mme DA COSTA propose d'afficher la facture aux endroits habituels, afin d'éviter tous conflits d'intérêts. Le goudronnage a également été refait devant chez Mme Anne VAQUIÉ et l'entrée de Mr MIQUEL Joël, aux frais de Mr AUGÉ Jean-Gabriel.

Sapins de Noël :

Monsieur le Maire informe les membres présents que cette année il a fait installer des sapins dans différents endroits de la commune, qu'il a décoré celui se trouvant sur la place mais qu'il ne sait pas si des habitants ont décoré ceux se trouvant vers chez eux. Il explique que pour ces raisons il pense que c'est la dernière année que des sapins seront installés.

Déchets verts et broyeur :

Un des membres du Conseil Municipal demande si la collecte des déchets verts se passe bien. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucun problème, seul une personne qui a amené des branchages à l'espace déchets verts, n'en a pas fait des fagots et les a déposés tel quel, cela prend de la place. Il est nécessaire de respecter les consignes concernant les branches car Jordan, l'employé technique doit les passer au broyeur.

Le broyeur est toujours en cours de réparation, le délai pour la réception des pièces nécessaires est plus long que prévu. S'agissant d'une défaillance de construction, la réparation est prise par la garantie.

Projet 2023

Goudronnage du Chemin de la Bexanette jusqu'à la limite de la parcelle qui doit être lotie par Mr BERNADAC Guy.

Monsieur le Maire en explique les raisons : les gaines pour les différents réseaux doivent être installées et il ne souhaite pas faire pour refaire car cela aura un coût supplémentaire pour la commune.

Adhésion PNR :

Mr RAYNEAU demande si l'adhésion de la commune au Parc Naturel Régional est toujours d'actualité. Mr le Maire répond que oui et qu'une personne du PNR viendra à la Mairie pour rencontrer tous les élus et expliquer le fonctionnement et les avantages de cette adhésion.

Comité des Fêtes :

Mr MAURY demande si pour 2023, il y aura de nouveau un Comité des Fêtes sur la commune. Mr le Maire répond que Mr RAYNEAU s'occupe des manifestations, et que pour l'aider il a trouvé une trésorière. Mr RAYNEAU prend la parole et dit qu'il recherche un président pour l'association pour l'aider.

FIN DE LA SÉANCE à 19h40